

# LA LETTRE DU



## **SNUipp 67 infos    Lettre N° 45 du 20/02/2009**

Merci de diffuser largement cette "lettre" afin d'informer l'ensemble de vos collègues.

Pour agir collectivement !: j'y pense et puis...je n'oublie pas !    [Je me syndique au SNUipp67...](#)

*BONNES VACANCES !!!!!*

### ***Informations départementales***

---

#### **CAPD du 19 février : départs formations CAPA SH...**

-Départs en formation CAPA-SH : 50 collègues ont fait acte de candidature ; 1 pour l'option A, 4 pour la C, 10 pour l'option D, 17 pour l'option E ; 15 pour l'option F ; 3 pour l'option G.  
→30 candidatures ont finalement été retenues : aucune dans l'option A, 3 en option C, 10 en option D, 4 en option E, 13 en option F.

3 personnes postulant pour une formation en option G ont été inscrites sur la liste complémentaire. Elles pourraient participer à la formation à condition qu'un poste de maître G se libère après la 1<sup>ère</sup> phase du mouvement et que la formation soit bien proposée l'année prochaine (celle-ci est « inter-académique » et il faut au minimum 8 stagiaires....ce qui est loin d'être « gagné »).

Si vous souhaitez connaître la décision de la CAPD qui vous concerne....contactez- nous.

#### **CAPD du 19 février : principes du mouvement**

Les nouvelles modalités pour le mouvement 2009 étaient à l'ordre du jour de cette CAPD.

En début de séance les pétitions intersyndicales signées par plusieurs centaines d'enseignants ont été remises à l'Inspecteur d'Académie.

Les organisations syndicales se sont toutes prononcées contre ces nouveaux principes du mouvement imposés par l'administration. [En cliquant sur le lien](#), vous pouvez lire la déclaration liminaire prononcée lors de la CAPD du 19.02.09.

Pour l'instant une seule demande des syndicats a été acceptée par l'IA.

Il y aura une bonification (valable seulement pour le mouvement) en faveur des personnels ayant demandé une affectation dans les circonscriptions de Sarre-Union et Wissembourg. Elle sera accordée aux enseignants ayant obtenu une mutation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 dans l'une de ces circonscriptions. Au terme de 3 années d'exercice (à Td ou à titre provisoire) sur des postes de même nature ils obtiendront :

Une bonification de 1,5 points pour les 3 ans (0,50 \* 3) avec un maximum de 3 points.

La volonté affichée est de réduire au minimum le rôle de la CAPD et des élus du personnel.

Le travail de contrôle et de vérification des barèmes....est rendu plus difficile. Les garanties d'équité et de transparence sont menacées.

Le SNUipp s'est opposé à la mise en place de ces nouvelles modalités et a demandé à ce que les collègues obtenant un poste suite à un vœu sur « secteur géographique » puissent choisir si ils souhaitent une nomination à Titre définitif ou à titre provisoire.

Nous continuerons à informer les collègues , à contrôler les barèmes et à suivre les dossiers des enseignants pour ne pas laisser le mouvement entre les seules mains de l'administration.

**Le 25 Mars à STRASBOURG ...le matin venez à la réunion d'infos syndicales « Spéciale Mouvement 2009 » écouter le « son de cloche » du SNUipp67 à propos de ces nouvelles modalités. Voir les modalités pratiques ci-dessous.**

L'IA organisera une réunion l'après midi ....le « son de cloche » risque d'être différent !!

## **MOUVEMENT 2009 : continuez à signer et à faire signer la pétition intersyndicale.**

Les principes du mouvement changent cette année. Vous trouverez [ICI](#) un descriptif de ce qui nous attend... et [ICI](#) une pétition à signer « en ligne » sur internet pour montrer votre désaccord avec ce nouveau mouvement... Plusieurs centaines de pétitions ont été remises à l'IA lors de la CAPD du 19 février....ne nous arrêtons pas là !

## **Réunions d'infos syndicales : Spéciale MOUVEMENT 2009**

**Même si vous n'avez pas d'anim. péda. le jour de la RIS , informez tout de même votre IEN , pour pouvoir déduire ces 3 heures de votre temps de service.**

Si vous avez un doute ou une question quant aux modalités pratiques...contactez nous !

**[Si vous avez une anim. péda. le jour de la RIS celle-ci est remplacée par la RIS.](#)**

LIEU	DATE	ADRESSE	HORAIRES
Ecole élémentaire SELTZ	Mercredi 25 mars 2009	15 rue principale SELTZ	9h-12h
Maison des Syndicats « Spéciale MOUVEMENT »	Mercredi 25 Mars 2009	Rue Sédillot- Salle B STRASBOURG	9h-12h
Maison des Syndicats « Spéciale ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE »	Mercredi 15 Avril 2009	Rue Sédillot- Salle B STRASBOURG	9h-12h

Pour avoir un modèle de courrier à votre IEN : [cliquez ici](#).

Venez nombreux...il suffit d'informer (article 6 de l'arrêté du 16 janvier 1985) votre IEN (vous n'avez pas à demander d'autorisation d'absence ) **une semaine avant** la date de la réunion.

## **Audience du SNUipp67 chez le Recteur.**

Une délégation du SNUipp67 a été reçue par madame le Recteur le vendredi 13 février.

Pour tout savoir sur cette audience : <http://67.snuipp.fr/spip.php?article481>

## **Réunions d'infos syndicales : nouvelles règles.**

Une délégation intersyndicale (SNUipp67 ; Sgen ; SE ; SNE ; SNUDI-Fo) a été reçue par l'Inspecteur d'Académie le mercredi 11 février. Elle a avancé un certain nombre de propositions.

De nouvelles modalités seront possibles mais l'IA souhaite consulter le Recteur avant de prendre une décision définitive .

Lors de la CAPD du 19 février l'Inspecteur d'Académie n'a pas encore été en mesure de nous communiquer les réponses du Recteur.

Nous vous tiendrons informé dans une prochaine « Lettre du SNUipp ».

## ***Informations nationales***

---

### **Ecoles : une politique d'expédients ?**

Le rectorat de Poitiers vient de décider dans le département des Deux-Sèvres, de faire appel à des vacataires pour pallier le manque d'enseignants dans les écoles élémentaires et maternelles.

Ce recours est inadmissible. En effet, le nombre d'enseignants est fixé par le budget voté par l'Assemblée Nationale. Si l'Académie de Poitiers manque d'enseignants, le recteur d'Académie peut recruter des enseignants titulaires venant d'autres départements par inéat, ou des candidats inscrits sur la liste complémentaire au concours de recrutement des professeurs des écoles. Ceux-ci se sont préparés au concours et bénéficieront d'une formation professionnelle d'un an en 2009/2010 à l'IUFM.

En réactivant un dispositif dont le principe a été abandonné à la fin des années 70, le rectorat préfère faire l'économie d'une année de formation professionnelle et diminuer la qualité de l'enseignement pour des raisons budgétaires.

L'intérêt des élèves nécessite des enseignants en nombre suffisant et bénéficiant d'une formation pédagogique de qualité.

De plus, les recrutements pour de courtes durées vont à l'encontre de la stabilité des équipes pédagogiques et risquent de mettre des jeunes dans des situations difficiles. Les vacataires ainsi recrutés n'ont aucune garantie d'emploi et ne bénéficient d'aucune formation professionnelle.

Le SNUipp dénonce vivement le recours à ce type d'emploi précaire : il demande au recteur d'effectuer les recrutements sur liste complémentaire ou de faire appel à des enseignants titulaires par inéat. Il intervient en ce sens auprès du ministère.

## **Formation des enseignants : sortir de l'impasse**

Plus de 13 000 professeurs des écoles stagiaires se préparent cette année à devenir enseignants à la rentrée prochaine. Ils effectuent une formation en alternance : 40% de leur temps en responsabilité d'une classe pour des stages dont l'organisation est fixée dès le début de l'année scolaire et 60% de cours à l' IUFM. Leur formation est validée par un jury placé sous la responsabilité du recteur d'académie.

Les dernières modifications apportées à la formation initiale l'ont été par F. Fillon et Gilles de Robien. Pourquoi le ministre de l'Éducation Nationale vient-il à nouveau de perdre son sang-froid et de prononcer des propos méprisants vis-à-vis des étudiants, des stagiaires et des formateurs ?

Est-ce que les exigences exprimées par les enseignants des écoles lors des journées de grève du 20 novembre et du 29 janvier et dans le mouvement en cours dans les IUFM rejoignent les déclarations de la Conférence des Présidents d'université et des directeurs d'IUFM ? Les quelques précisions apportées avec les mesures transitoires pour les étudiants et la mise en place d'un stage en responsabilité dans le master par an sont bien loin de répondre à toutes les demandes des enseignants et des formateurs.

Pour le SNUipp, enseigner est un métier qui exige une formation initiale incluant une dimension professionnelle forte. Cette question est trop importante pour l'avenir des élèves et de l'école, pour qu'elle se traduise par une improvisation et un travail mené dans l'urgence.

Le SNUipp, qui est favorable à une reconnaissance par un master de la formation des enseignants, demande le report de l'actuel projet de réforme afin d'obtenir l'ouverture de véritables discussions. Il se félicite de la forte mobilisation et du succès de la journée d'action du 19 février.

## **Lu au BO n° 8 du 19 février 2009**

**Devoir de mémoire** : Mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions

**Résultats et nominations** : Commission administrative paritaire nationale unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles